

Conseil d'administration

337^e session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/INS/13/9

Section institutionnelle

INS

Date: 6 novembre 2019

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du bureau du Conseil d'administration

Neuvième rapport: composition de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandat

1. Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler pour une durée de trois ans le mandat des membres suivants de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. La carrière des cinq membres est présentée dans ses grandes lignes dans l'annexe du présent document.
 - M^{me} Azouri (Liban)
 - M^{me} Dixon Caton (Panama)
 - M. Lacabarats (France)
 - M^{me} Pinto (Argentine)
 - M. Ranjeva (Madagascar)

Projet de décision

2. *Le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau, renouvelle le mandat de M^{me} Azouri (Liban), de M^{me} Dixon Caton (Panama), de M. Lacabarats (France), de M^{me} Pinto (Argentine) et de M. Ranjeva (Madagascar) pour une période de trois ans en qualité de membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.*

Annexe

Aperçu de la carrière des cinq membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Leila AZOURI (Liban)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2014, M^{me} Azouri est spécialement chargée des conventions sur la sécurité et la santé au travail. Elle a participé activement aux travaux du groupe de travail sur l'étude d'ensemble consacrée aux instruments relatifs à la sécurité et à la santé au travail. La commission apprécie vivement la qualité de son travail.

M^{me} Azouri enseigne le droit du travail à la faculté de droit de l'Université La Sagesse à Beyrouth. Anciennement à la tête de la faculté de droit de l'Université libanaise, elle est actuellement directrice de recherche à l'Ecole doctorale de droit de cette même université.

M^{me} Azouri est aussi membre du bureau exécutif de la Commission nationale de la femme libanaise, experte juridique auprès de l'Organisation des femmes arabes et membre du Comité consultatif de l'OIT sur les politiques de migration équitable au Moyen-Orient.

Graciela Josefina DIXON CATON (Panama)

Membre depuis 2010 de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, M^{me} Dixon Caton est chargée en particulier des conventions relatives aux pêcheurs et aux gens de mer, notamment de la convention du travail maritime, 2006. Elle a été élue présidente de la commission à compter de 2019. La commission apprécie au plus haut point la qualité de son travail.

M^{me} Dixon Caton est titulaire d'un diplôme en droit et sciences politiques de l'Université de Panama et a fait des études de troisième cycle dans le domaine des droits de l'homme. Elle a été présidente de la Cour suprême de justice du Panama, ainsi que de la deuxième Chambre pénale et de la quatrième Chambre des affaires générales de la Cour suprême du Panama. M^{me} Dixon Caton a également présidé l'Association internationale des femmes juges. Elle est actuellement arbitre à la Cour d'arbitrage de la Chambre officielle de commerce de Madrid, au Centre de résolution des conflits (CESCON) de la Chambre panaméenne de la construction et au Centre de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de commerce du Panama.

Alain LACABARATS (France)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2017, M. Lacabarats est spécialement chargé d'examiner l'application des conventions concernant les salaires et le temps de travail ainsi que la politique et la promotion de l'emploi. Il a participé activement aux travaux du groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. La commission apprécie vivement la qualité de son travail.

M. Lacabarats est titulaire d'un diplôme d'études supérieures (DES) en droit privé. Il a intégré l'Ecole nationale de la magistrature en 1971. Il est juge à la Cour de cassation, dont il a présidé la Chambre civile et la Chambre sociale, et membre du Conseil consultatif de juges européens (Conseil de l'Europe). Il a été vice-président du Tribunal de grande instance de Paris et président de Chambre à la Cour d'appel de Paris. Il a aussi été maître de conférences dans plusieurs universités françaises. Il est l'auteur de nombreuses publications.

Mónica PINTO (Argentine)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2017, M^{me} Pinto est spécialement chargée d'examiner l'application de certaines des conventions relatives à l'élimination du travail des enfants, dont la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. La commission apprécie au plus haut point la qualité de son travail.

M^{me} Pinto est professeure de droit international et de droit des droits de l'homme. Elle a été doyenne de la faculté de droit de l'Université de Buenos Aires. Elle a enseigné le droit international public et le droit des droits de l'homme dans plusieurs universités à travers le monde (France, Espagne, Guatemala et Pays-Bas), ainsi qu'à l'Académie de droit international de La Haye. Elle est membre associée de l'Institut de droit international, présidente du Tribunal administratif de la Banque mondiale, juge au Tribunal administratif de la Banque interaméricaine de développement et vice-présidente de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale. M^{me} Pinto a plaidé devant différents organes des droits de l'homme et tribunaux arbitraux, ainsi que devant la Cour internationale de Justice. Elle est l'auteure de nombreuses publications.

Raymond RANJEVA (Madagascar)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2008, M. Ranjeva est spécialement chargé d'examiner l'application de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Il contribue grandement aux travaux de la commission en faisant profiter celle-ci de son expérience internationale d'ancien juge à la Cour internationale de Justice.

M. Ranjeva est docteur en droit de l'Université Paris II et agrégé de la faculté de droit et de sciences économiques de Paris (section du droit public et des sciences politiques). Ancien vice-président de la Cour internationale de Justice, il est membre de la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, du Tribunal arbitral du sport et de l'Institut du droit international. Il est aussi président de l'Académie nationale des arts, des lettres et des sciences de Madagascar, ainsi que de la Société africaine de droit international depuis 2012.

M. Ranjeva est membre de nombreuses associations professionnelles et sociétés savantes, nationales et internationales; il est en outre membre du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye et du Conseil pontifical Justice et Paix.